



université
de **BORDEAUX**

Accord-cadre 2024-065 :

**Fournitures et équipements audiovisuels et prestations associées,
licences et prestations associées, ainsi que prestations
audiovisuelles évènementielles pour l'université de Bordeaux**

SOMMAIRE

Démarche achat

- Stratégie achat - Leviers et résultats - [Diapositive 5](#)

Mise en place et modalités d'exécution

- Présentation – [Diapositive 7](#)
- Titulaires par lot - [Diapositive 8](#)
- Périmètre des prestations - [Diapositive 9](#)
- Modalités d'exécution par lot - [Diapositives 10/11](#)
- Codes nomenclature par lot - [Diapositive 12](#)
- Numéros GFC - [Diapositive 13](#)
- Modalités de commande / Facturation lots 1 et 2 – [Diapositive 14](#)
- Modalités de commande / Facturation lot 5 (**Besoins sur BPU du lot 5 => Bons de commande sans mise en concurrence**) - [Diapositive 15](#)
- Modalités de commande / Facturation lot 5 (**Besoin hors BPU du lot 5 : demandes de devis**) - [Diapositive 16](#)
- Modalités de commande / Facturation – Lot 3 et 4 - [Diapositive 17](#)
- Modalités de commande / Facturation – Lot 6 - [Diapositive 18](#)
- Plan de prévention - Livraison, formation et documentation technique - [Diapositive 19](#)
- Délais, garantie et pénalités - [Diapositive 20](#)
- Développement Durable – Volet environnemental - [Diapositive 21](#)
- Développement Durable – Volet social - [Diapositive 22](#)
- Contacts du marché - [Diapositives 23/24](#)
- Pièces du marché - [Diapositive 25](#)

DEMARCHE ACHAT



Accord-cadre 2024-065 - Stratégie achat – Leviers et Résultats



La phase amont de sourcing a permis de redéfinir les contours de l'allotissement, notamment en intégrant un lot n°7 relatif aux licences outils de visioconférence et prestations associées => voir diapositive 8.

En outre, lors du sourcing a été envisagé d'intégrer un lot permettant de satisfaire les besoins en jeux sérieux de l'université. Toutefois cette hypothèse n'a pu être retenue faute d'interlocuteur technique.

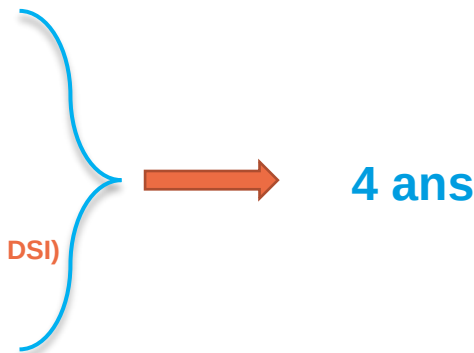
Également, cet accord-cadre prend en compte des questions liées au développement durable (volet social et environnemental) avec la mise en place de spécifications techniques dédiées et d'une condition d'exécution **par le biais d'une clause obligatoire d'action sociale** (ou clause de promotion de l'emploi). De plus le présent accord-cadre comprend des critères de sélection environnementaux => voir diapositives 21 et 22.

MISE EN PLACE ET MODALITES D'EXECUTION



Accord-cadre 2024-065 - Présentation

- Le présent accord-cadre a pour objet « les fournitures et équipements audiovisuels et multimédia et prestations associées, licences et prestations associées, ainsi que prestations audiovisuelles événementielles pour l'université de Bordeaux ».
- Il vient renouveler l'accord-cadre audiovisuel n°2018-089. Il est destiné à satisfaire les besoins de l'ensemble de la communauté universitaire.
- Pour le lot 1 : Date de début : 09/05/2025 / Date de fin : 08/05/2029
Pour le lot 2 : Date de début : 12/05/2025 / Date de fin : 11/05/2029
Pour les lots 3 et 5 : Date de début : 13/05/2025 / Date de fin : 12/05/2029
Pour les lots 4 et 6 : Date de début : 14/05/2025 / Date de fin : 13/05/2029
Pour le lot 7 : Date de début : 05/12/2024 / Date de fin : 04/12/2028 (réservé à la DSI)



Informations d'ordre technique

Jean-Marc DUBOIS
Direction des Systèmes d'Information
Studio Audiovisuel et Numérique

✉ marche-audiovisuel@u-bordeaux.fr

Informations d'ordre juridique

Direction des Achats
Service Achats/Marchés – Service Recherche et Fournitures

Contactez votre interlocuteur directement sur GLPI dans la rubrique 03bis Achats/Marchés

Accord-cadre 2024-065 – Titulaires par lot

Lots	Intitulé des lots	Titulaires des lots	Dates de début et de fin...		Titulaires du marché subséquent annuel n° 1
			... des lots	... des marchés subséquents annuels n° 1	
1	Fourniture, livraison et intégration de moniteurs, et équipements associés, pour installation d'affichage dynamique ou de diffusion multimédia mobiles ou fixes dans des espaces sans contraintes immobilières particulières.	TRIAXE ABAQUES DEKOM <i>AUDIOMASTER (*)</i>	du 09/05/2025 au 08/05/2029	du 22/05/2025 au 21/05/2026	TRIAXE
2	Fourniture, livraison et intégration de vidéoprojecteurs, et équipements associés, pour installation de diffusion multimédia dans des espaces sans contraintes immobilières particulières	AUDIOMASTER TIAXE ABAQUES <i>VIDELIO (*)</i>	du 12/05/2025 au 11/05/2029	du 23/05/2025 au 22/05/2026	AUDIOMASTER
3	Fourniture, livraison et intégration de matériels pour affichage dynamique ou pour diffusion multimédia dans des espaces avec des contraintes immobilières particulières	AUDIOMASTER TRIAXE ABAQUES	du 13/05/2025 au 12/05/2029	-	sans objet : mise en concurrence à chaque besoin
4	Fourniture, livraison et intégration dans tout type d'espace de matériels multimédia pour d'autres usages que l'affichage dynamique et la diffusion multimédia.	AUDIOMASTER ABAQUES	du 14/05/2025 au 13/05/2029	-	sans objet : mise en concurrence à chaque besoin
5	Fourniture et livraison, de matériels et fournitures audiovisuels et/ou multimédia professionnels, photographiques, et audiovisuels grand public	AUDIOMASTER ABAQUES DEKOM <i>TRIAXE (*)</i>	du 13/05/2025 au 12/05/2029	du 26/05/2025 au 25/05/2026	AUDIOMASTER
6	Location de matériels et prestations techniques audiovisuelles,	LIMELIGHT TRIAXE ABAQUES	du 14/05/2025 au 13/05/2029		sans objet : mise en concurrence à chaque besoin
7	Licences outil de visioconférence et prestations associées	DEKOM	du 05/12/2024 au 04/12/2028	-	sans objet

* Pour des lots 1, 2 et 5, AUDIOMASTER, VIDELIO et TRIAXE sont des titulaires complémentaires mobilisables uniquement en cas de défaillance des 3 premiers (voir art 1.3 et 5.1.2 du CCAP)

Accord-cadre 2025-065 – Périmètre des prestations

Lots 1 à 4

- Achat – Livraison - Installation,
- Garantie,
- Formation à l'utilisation et à l'entretien courant.

Le cas échéant :

- Le démontage du matériel existant et son remontage dans une autre salle,
- Le démontage et l'enlèvement des anciens matériels (pour élimination).

Lot 5

- Achat – Livraison,
- Garantie,
- Formation de type « prise en main »

Lot 6

- Location des équipements audiovisuels,
- Montage – Démontage – Enlèvement,
- Assistance technique (soit au début de l'évènement, soit sur sa durée).

Lot 7

- Achat,
- Garantie,
- Déploiement de la solution proposée.



Accord-cadre 2024-065 – Modalités d'exécution par lot

Prix des BPU
valables 1 an

LOT 1

Fourniture, livraison **et intégration de moniteurs**, et équipements associés, pour installation d'**affichage dynamique** ou de **diffusion multimédia** mobiles ou fixes dans des **espaces sans contraintes immobilières particulières**.

LOT 2

Fourniture, livraison **et intégration de vidéoprojecteurs**, et équipements associés, pour installation de **diffusion multimédia** dans des **espaces sans contraintes immobilières particulières**

LOT 5

Fourniture et livraison, **de matériels et fournitures audiovisuels et/ou multimédia professionnels, photographiques, et audiovisuels grand public**

Trois (3) titulaires,
remis en concurrence
annuellement,

+ un (1) titulaire
complémentaire (voir p 8)

Pour toutes les fournitures et prestations **relevant du BPU** des lots **1, 2 et 5** :

- Bon de commande au titulaire du marché subséquent annuel

Pour les fournitures et prestations **hors BPU** des lots **1 et 2** :

1. **Demande de devis au titulaire du marché subséquent annuel**
2. **Bon de commande au titulaire du marché subséquent annuel**

Pour les fournitures et prestations **hors BPU** du lot **5** :

1. Demande de devis aux 3 titulaires
2. Bon de commande au titulaire ayant présenté la meilleure offre

Accord-cadre 2024-065 – Modalités d'exécution par lot (suite)

LOT 3 Fourniture, livraison et intégration de matériels pour **affichage dynamique** ou pour **diffusion multimédia** dans des **espaces avec des contraintes immobilières particulières**

LOT 4 Fourniture, livraison et intégration dans tout type d'espace de matériels multimédia **pour d'autres usages** que l'affichage dynamique et la diffusion multimédia

LOT 6 Location de matériels et prestations techniques audiovisuelles,



Tous les **titulaires du lot concerné** sont remis en concurrence à chaque besoin par le Studio Audiovisuel et Numérique (SAN) de la DSI*

Bon de commande **au titulaire retenu, établi** par la structure bénéficiaire

LOT 7 Licences outil de visioconférence et prestations associées



Utilisation réservée à la DSI*

Accord-cadre 2024-065 – Codes nomenclature par lot

Lots	Code nacre	Libellés	Lots	Code nacre	Libellés
1 à 5	IE.01	Appareils de production audiovisuelle	1 à 5	IE.33	Tableaux blancs interactifs
1 à 5	IE.02	Équipements de visioconférence	5	IE.34	Consommables pour appareils de récept., Enreg. ou reprod. de l'image
5	IE.11	Pièces détachées pour l'audiovisuel	1 à 5	IE.36	Matériel photographique
5	IE.12	Consommables pour audiovisuel (hors consommables informatiques)	6	CB.03	Communication : matériel et équipement pour les manifestations évènementielles
1 à 5	IE.21	Appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son	6	CB.12	Communication : organisation de colloques, congrès et séminaires
5	IE.22	Consommables pour appareils de récep., enreg. ou repro. du son	6	CB.15	Communication : organisation d'autres manifestations évènementielles
1 à 5	IE.31	Appareils de réception enregistrement reproduction image	6	CD.12	Culture : conception-réalisation-installation d'éclairage et/ou de son
1 à 5	IE.32	Vidéoprojecteurs	7	IB. 36	Solutions logicielles non scientifiques en mode SAAS

Accord-cadre 2024-065 – N° GFC Marchés par lot

Les numéros de marchés ci-dessous sont à utiliser au moment de la saisie **des engagements juridiques (EJ-CDE)** dans GFC

Lots	Intitulé du lot	Numéro GFC	
		Lot	Marché subséquent annuel n° 1
1	Fourniture, livraison et intégration de moniteurs, et équipements associés, pour installation d'affichage dynamique ou de diffusion multimédia mobiles ou fixes dans des espaces sans contraintes immobilières particulières.	2024-201	2024-201 / 001
2	Fourniture, livraison et intégration de vidéoprojecteurs, et équipements associés, pour installation de diffusion multimédia dans des espaces sans contraintes immobilières particulières	2024-202	2024-202 / 001
3	Fourniture, livraison et intégration de matériels pour affichage dynamique ou pour diffusion multimédia dans des espaces avec des contraintes immobilières particulières	2024-203	-
4	Fourniture, livraison et intégration dans tout type d'espace de matériels multimédia pour d'autres usages que l'affichage dynamique et la diffusion multimédia.	2024-204	-
5	Fourniture et livraison, de matériels et fournitures audiovisuels et/ou multimédia professionnels, photographiques, et audiovisuels grand public	2024-205 / 005 (hors BPU)	2024-205 / 001 (BPU)
6	Location de matériels et prestations techniques audiovisuelles,	2024-206	-
7	Licences outil de visioconférence et prestations associées	2024-207	-

Accord-cadre 2024-065 – Modalités de commande / Facturation – Lots 1 et 2

Etapes de la procédure	Acteur	Détails de la tâche	Observation
1. Passation de commande et plan de prévention	Structure	Achat / Installation 1) Contacter le SAN* pour choisir l'équipement le plus adapté à votre type de salle. 2) Elaborer votre EJ commande (EJ-CDE) et le transmettre au titulaire Plan de prévention : voir p 19	Equipements du lot 1 • Ensembles types d'équipements 1.1 - Équipements mobiles de visioconférence • Ensembles types d'équipements 1.2 - Équipements mobiles de visioconférence avec moniteur tactile • Ensembles types d'équipements 1.3 - Équipements de visioconférence pour un bureau • Ensembles types d'équipements 1.4 - Équipements de visioconférence pour un bureau avec moniteur tactile • Ensembles types d'équipements 1.5 - Équipements de visioconférence pour une salle de cours • Ensembles types d'équipements 1.6 - Équipements de visioconférence pour une salle de cours avec deux moniteurs dont un tactile • Ensembles types d'équipements 1.7 - Équipements de visioconférence pour une salle de cours avec un seul moniteur, tactile • Ensembles types d'équipements 1.8 - Affichage dynamique installé sur un support mural dans un couloir • Ensembles types d'équipements 1.9 - Affichage dynamique type totem installé dans un hall d'accueil Equipements du lot 2 • Type d'équipement 2.1 - Équipements en vidéoprojection laser • Type d'équipement 2.2 - Équipements en vidéoprojection laser tactile • Type d'équipement 2.3 - Équipements en vidéoprojection laser ultracourte-focale
2. Vérification et admission	Structure	Aidé du SAN*, effectuer la vérification et l'admission des matériels et prestations	Le délai global imparti à l'université de Bordeaux pour procéder à ces opérations de vérification et d'admission est de trente (30) jours à compter de la remise de l'attestation de réalisation des installations dans les règles de l'art après mise en ordre de marche du matériel, ou de la formation si celle-ci a été requise et intervient postérieurement.

Accord-cadre 2024-065 – Modalités de commande / Facturation – Lot 5

Besoins sur BPU du lot 5 => Bons de commande sans mise en concurrence

Etapes de la procédure	Acteur	Détails de la tâche	Observation
1. Passation de commande	Structure	- Possibilité de demander conseil auprès du SAN* pour le choix des équipements - Etablir votre EJ commande (EJ-CDE) et le transmettre au titulaire du marché subséquent annuel par courriel	<u>IMPORTANT</u> <i>Pour toute commande de matériel figurant au BPU du marché subséquent annuel => <u>un bon de commande direct au titulaire du marché subséquent annuel</u> (voir page 8), SANS MISE EN CONCURRENCE</i>
2. Vérification et admission	Structure	Vérification et admission des matériels	Le délai global imparti à l'université de Bordeaux pour procéder aux vérifications et notifier sa décision est de quinze (15) jours à compter : -De la livraison des équipements et documentation associée, ou de la formation de type « prise en main » ou de la formation complète, si elles ont été requises avant la livraison et interviennent en dernier lieu, -De la réalisation de la formation complète si elle est requise après la livraison.

Accord-cadre 2024-065 – Modalités de commande / Facturation – Lot 5

Besoins hors BPU du lot 5 => mises en concurrence (demandes de devis)

Étapes de la procédure	Acteurs	Détails de la tâche	Observation
1. Consultation (demande de devis)	Structure + SAN*	- Contacter le SAN* pour déterminer le besoin - Mise en concurrence par le SAN*	<u>IMPORTANT</u> <i>Pour toute commande de matériel <u>hors BPU</u>, les titulaires du lot (AUDIOMASTER, ABAQUES et DEKOM) sont systématiquement mis en concurrence</i>
2. Choix de la meilleure offre	SAN*	- Analyse des offres - Rejet des offres non retenues (information aux titulaires)	
3. Passation de commande	Structure	Etablir votre EJ commande (EJ-CDE) et le transmettre au titulaire	
4. Vérification et admission	Structure + SAN*	Effectuer la vérification et l'admission des matériels et prestations	Le délai global imparti à l'université de Bordeaux pour procéder aux vérifications et notifier sa décision est de quinze (15) jours à compter : - De la livraison des équipements et documentation associée, ou de la formation de type « prise en main » ou de la formation complète, si elles ont été requises avant la livraison et interviennent en dernier lieu, - De la réalisation de la formation complète si elle est requise après la livraison.

Accord-cadre 2024-065 – Modalités de commande / Facturation – Lot 3 et 4

Etapes de la procédure	Acteur	Détails de la tâche	Observation
1. Consultation des titulaires	Structure + SAN*	- Contacter le SAN pour déterminer le besoin - Mise en concurrence par le SAN*	<u>IMPORTANT</u> Les 3 titulaires du lot 3 (AUDIOMASTER, TRIAXE, ABAQUES) et les 2 titulaires du lot 4 (AUDIOMASTER, ABAQUES) sont systématiquement mis en concurrence à chaque survenance du besoin
2. Choix de la meilleure offre	SAN*	- Analyse des offres - Rejet des offres non retenues (information aux titulaires)	
3. Passation de commande et plan de prévention	Structure	Plan de prévention : voir p 19 -<i>Elaborer votre EJ</i> et le transmettre au titulaire accompagné du plan de prévention.	
4. Vérification et admission	Structure + SAN*	Effectuer la vérification et l'admission des matériels et prestations	Le délai global imparti à l'université de Bordeaux pour procéder à ces opérations de vérification et d'admission est de trente (30) jours à compter de la remise de l'attestation de réalisation des installations dans les règles de l'art après mise en en ordre de marche du matériel, ou de la formation si celle-ci a été requise et intervient postérieurement.

Accord-cadre 2024-065 – Modalités de commande / Facturation – Lot 6

Etapes de la procédure	Acteur	Détails de la tâche	Observation
1. Consultation des titulaires	Structure + SAN*	-Contacter le SAN pour déterminer le besoin -Mise en concurrence par le SAN	<u>IMPORTANT</u> Les 3 titulaires du lot 6 (LIMELIGHT, TRIAXE, ABAQUES) sont systématiquement mis en concurrence à chaque survenance du besoin
2. Choix de la meilleure offre	SAN*	- Analyse des offres - Rejet des offres non retenues (information aux titulaires)	
3. Passation de commande et plan de prévention (suite)	Structure	Plan de prévention : voir p 19 <i>-Elaborer votre EJ-CDE</i> et le transmettre au titulaire accompagné du plan de prévention	<u>IMPORTANT</u> Lorsqu'il ne sera pas possible d'établir un plan de prévention annuel pour tout ou partie d'un des sites d'intervention, et lorsque la prestation le rend nécessaire, un plan de prévention sera établi pour chaque intervention
4. Vérification et admission	Structure + SAN*	Effectuer la vérification et l'admission des matériels et prestations	Le délai global imparti à l'université de Bordeaux pour procéder aux vérifications et notifier sa décision est de quinze (15) jours à compter de la désinstallation, de l'enlèvement des équipements suite à l'évènement et de la remise dans l'état initial des locaux utilisés. Passé ce délai, la décision d'admission est réputée acquise.

Accord-cadre 2024-065 – Plan de prévention - Livraison, formation et documentation technique

- **Plan de prévention pour les lots 1 à 4 et le lot 6**

-**Lots 1 et 2** : un plan de prévention annuel sera fait par site d'intervention.

-**Lots 3 et 4** : un plan de prévention sera établi pour chaque intervention, avant exécution

-**Lot 6** : **Lorsqu'il ne sera pas possible d'établir un plan de prévention annuel** pour tout ou partie d'un des sites d'intervention, et **lorsque la prestation le rend nécessaire, un plan de prévention sera établi pour chaque intervention**

Ce plan de prévention est signé par le titulaire et l'université de Bordeaux. Il intègre les contraintes et spécifications de l'établissement en relation avec les interventions réalisées par le titulaire ou ses préposés.

- **Modalités de livraison**

Les livraisons sont réalisées franco de port et d'emballage.

Les livraisons défectueuses ou erronées seront retournées au titulaire et à ses frais (transports et emballages compris)

- **Formation et documentation technique**

Au titre des lots 1 à 4, pour chaque marché subséquent, dans un délai maximum d'un (1) mois après la mise en ordre de marche, le titulaire dispensera une formation pour au maximum cinq (5) personnes par session.

Au titre des bons de commande du lot 5, dans un délai de quinze jours après la livraison, le titulaire dispensera une formation de type « prise en main ». Des formations plus complètes, dites de niveau avancé, pourront aussi être demandées, postérieurement à la livraison

Au titre des lots 1 à 5, une documentation technique des équipements fournis, dont le manuel utilisateur (format papier ou numérique) sera remise au service bénéficiaire et au Studio Audiovisuel et numérique.



Modalités pratiques
=> Contacter le SAN¹, le
PCSI ou le SEL² (lot 6)



Accord-cadre 2024-065 – Délais, garantie et pénalités



- **Délais** : Les délais sont disponibles par lot et par titulaire sur l'intranet (voir annexe 1 à l'AE)

Sauf indication contraire, aucune intervention ne pourra avoir lieu :

- Durant les périodes de fermeture de l'université de Bordeaux, soit entre Noël et le Jour de l'An et les trois premières semaines d'août. Ces périodes sont à préciser au titulaire au moment de la commande.
- Durant les jours fériés.

- **Garantie** : périmètres et modalités de mise en œuvre par lot (article 9 du C.C.A.P.)

-Au titre des lots 1 à 4, les durées de garantie s'échelonnent d'au moins un (1) an à au moins cinq (5) ans selon les lots et types de fournitures (hors lampes) et équipements concernés :

- ☐ Les cordons (câbles allant de la connectique de l'installation au PC de l'utilisateur) devront être garantis 1 an minimum.
- ☐ Les câbles (utilisés dans les goulottes ou les faux plafond) devront être garantis 2 ans minimum.
- ☐ Pour les cordons et câbles, une extension de garantie à au moins 5 ans, non obligatoire, est demandée.
- ☐ Tous les autres équipements devront être garantis au moins 5 ans

-Au titre du lot 5, les durées de garantie s'échelonnent d'au moins six (6) mois à au moins cinq (5) ans selon les types de fournitures et équipements concernés :

- ☐ Les lampes de vidéoprojecteurs devront être garantis au moins 6 mois.
- ☐ Pour les cordons, câbles et connectiques, la garantie proposée ne saurait être inférieure à un an.
- ☐ Les matériels audiovisuels de la gamme « grand public » devront être garantis au moins 2 ans.
- ☐ Tous les autres équipements devront être garantis au moins 2 ans, et devront pouvoir bénéficier d'une extension de garantie à au moins 5 ans.

- **Pénalités** :

En cas de non-respect des délais ou de non-exécution des prestations, des pénalités sont susceptibles d'être appliquées. Pour connaître les modalités de pénalités, consultez l'article 16 du CCAP. En complément, les gestionnaires sont invités à contacter la direction des Achats, via ticket [GLPI](#) (rubrique 2- Réclamations marchés) afin que celle-ci puisse appliquer les pénalités.



Accord-cadre 2024-065 – Développement Durable – Volet environnemental



L'université dans le cadre du présent accord-cadre s'inscrit dans une démarche visant à la diminution de son empreinte carbone **par des achats moins nombreux et plus respectueux de l'environnement.**

Au titre des actions envisagées en ce sens :

-Une garantie minimale étendue de 5 ans a été exigée sur la gamme des équipements professionnels afin d'**augmenter la durabilité des équipements acquis** (l'accord-cadre précédent prévoyait une garantie minimale de 3 ans).

-Des équipements satisfaisant aux objectifs de **sobriété énergétique** tel que le passage aux produits LED

-Des références d'équipements incluant des **matériaux recyclés** (par exemple, Dekom travaille uniquement avec des constructeurs engagés dans le développement durable : taux de matière recyclée supérieur à 65% chez Sony, Sennheiser, Promothean et Extron)

-Des équipements fabriqués ou assemblés de manière à diminuer le transport avec par exemple un packaging diminué permettant d'optimiser le transport.

Les titulaires ont été **évalués sur leur capacité à s'appuyer sur des fournisseurs suffisamment ambitieux dans leurs engagements en matière environnementale** (labels tels que PrestaDD, EcoVadis Platinum, certifications telles que ISO 14001 et ASG France, audits externes mandatés sur le choix des constructeurs à retenir).



Accord-cadre 2024-065 – Développement Durable – Volet social

L'université dans le cadre du présent accord-cadre s'inscrit dans une démarche visant à **favoriser l'emploi** et à **lutter contre l'exclusion** => mise en place d'une clause obligatoire d'action sociale

Modalités proposées par le PLIE (« Partenariat Local d'Insertion par l'Emploi ») facilitant l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics et assurant leur suivi d'exécution) pour favoriser l'insertion par l'emploi :

=> Chaque titulaire doit choisir une ou deux actions à mettre en œuvre parmi 5 modalités proposées :

- Recourir à l' « Action découverte des métiers »
- Développer l' « Immersion en entreprise ».
- Proposer un « Atelier conseil- entretien ressource »
- S'inscrire dans la démarche « implication dans une action partenariale »
- « Agir pour plus de mixité dans les métiers »



Condition d'exécution obligatoire chaque année
dès que le chiffre d'affaires du titulaire atteint au moins 150 000 € HT.

Pour chaque obligation non respectée

une pénalité de 2% du montant des commandes attribuées depuis le début d'exécution du lot (minimum 3 000 €).



Accord-cadre 2024-065 – **Contacts par lots**



Lots 1, 2, 3, 4 et 5

9, rue Georges Barres 33083 Bordeaux

☎ : 05 57 19 94 94 - 🌐 : www.ace-event.com



Lots 1, 2, 3, 5 et 6

20, Rue Edouard Faure 33300 Bordeaux

☎ : 05 57 26 04 50 - ✉ : bordeaux@triauxe.com 🌐 : www.triauxe.com



Lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6

45, rue Pierre Baour 33083 Bordeaux

☎ : 05 56 43 90 80 - ✉ : contact.bordeaux@abaques.fr

🌐 : www.abaques.fr

Accord-cadre 2024-065 – Contacts par lots (suite)



DEKOM

Lots 1, 5 et 7

8, rue Ariane 33185 Le Haillan

☎ : 05 87 88 10 90 - ✉ : info-fr@dekom.com - 🌐 : www.dekom.com

videlio

Lot 2

25 avenue de la Forêt 33320 Eysines

☎ : 05 56 49 16 55 - ✉ : assistancesao-so@videlio.com
🌐 : www.videlio.com

**LIME
LIGHT**

Lot 6

200, Cours Balguerrie Stuttenberg 33000 Bordeaux

☎ : 05 56 39 40 40 - ✉ : info@limelight.fr - 🌐 : www.limelight.fr

Accord-cadre 2024-065 – Pièces du marché

Les pièces du marché accessibles sur la page intranet dédiée au marché :



Pièces communes à l'ensemble des lots :

- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP)

Pièces spécifiques aux lots à marchés subséquents annuels à bons de commande (lots 1, 2 et 5)

- Les BPU des lots à marchés subséquents annuels à bons de commande : lots 1, 2 et 5
- Annexes délais d'exécution relatives à l'accord-cadre : lots 1, 2 et 5.

Les informations sur les prix indiquées et sur les offres techniques des fournisseurs ne doivent être en aucun cas diffusées. Le secret des affaires est associé à ces documents.



Pour rappel (voir diapositives 14 à 18) :

-Pour les lots à marchés subséquents annuels à bons de commande (lots 1-2 et lot 5 : besoin sur BPU), la communauté doit établir son **EJ commande (EJ-CDE)** et le transmettre au titulaire du marché subséquent annuel par courriel. **La sollicitation du SAN* est facultative.**

-Pour les besoin hors BPU du lot 5, et ceux des lots 3, 4 et 6, **la sollicitation du SAN* est obligatoire.**

Merci de votre attention